

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de PAULHAN

EPCI : Communauté de Communes du Clermontais

Territoire de projet : Pays Cœur d'Hérault

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Pays Cœur d'Hérault, représenté par Jean-Francois Soto, son Président,

La Communauté de Communes du Clermontais, représentée par Claude Revel, son Président,

La Commune de Paulhan, représentée par Claude Valéro, son Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune PAULHAN, approuvé le 26/11/2019.

Vu les délibérations de la Commission Permanente du 25/03/2021 et 16/12/2021 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

Vu la / la délibération de la Commune de Paulhan,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais en date du XX/XX/XX.

Vu la délibération du SYDEL Pays Cœur d'Hérault en date du XX/XX/XX

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

① A noter que **chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif.**

*Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des
PETR/PAYS/PNR...) :*

APRES la date du COPIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,

ET

**AVANT la date de la Commission Permanente du Conseil Régional (date communiquée en fonction du calendrier
d'élaboration de chaque contrat)**

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 26/11/2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,

- En organisant :
 - Dans le cas de la communauté de communes du Clermontais : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
 - Sont principalement concernées les communes de : Aspiran, Saint-Pargoire, Paulhan et Clermont l'Hérault en tant que ville centre.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de l'Hérault, la Communauté de Communes du Clermontais, Le Pays Cœur d'Hérault, la Caisse des Dépôts et Consignations et la CCI de l'Hérault, en y associant les services de l'Etat, le CAUE, l'ADEME, le CEREMA et l'EPF.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Paulhan, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales - patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays Cœur d'Hérault, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant. »

- ⇒ **Présentation de la Commune et de son territoire : Diagnostic et identification des modifications des enjeux intervenus depuis la signature du Bourg-Centre 1^{ère} génération.**

Atouts :	Faiblesses :
Opportunités :	Menaces :

--	--

Les enjeux

Paulhan est une commune où la question des mobilités, à l'échelle de la commune et du territoire, est prioritaire. La commune se situe à proximité d'une entrée d'autoroute et donc dispose d'une bonne accessibilité, qui permet l'implantation d'un pôle d'échange multimodal. De plus l'emprise de la voie ferrée est un potentiel à préserver et à réinventer pour l'accessibilité en transport doux vers le territoire. Par ailleurs, la forte présence du tissu associatif, qui rayonne au-delà de Paulhan, entraîne la question de la répartition et de l'usage des nombreux locaux associatifs. Enfin, les bâtiments issus des diverses époques urbaines sont aujourd'hui à requalifier au regard des nouveaux besoins du territoire.

Or, le projet bourg-centre permet de poser les questions, enjeux et orientations relatives à l'attractivité de Paulhan. La requalification de cette attractivité permet de redéfinir la centralité de Paulhan. Cette nouvelle centralité s'appuie sur un ensemble urbain formé du centre ancien, le quartier de la gare et la zone d'activité de la Barthe. Ainsi, le renforcement du rôle de bourg-centre de Paulhan s'appuie sur :

- **la requalification du cadre de vie** (valorisation des entrées de villes, relier et qualifier les espaces publics et les patrimoines)
- **l'habitat et le renforcement de l'offre de services publics** (mise en accessibilité des bâtiments publics, création de logements sociaux)
- **l'économie** (maintien et développement du commerce en cœur de ville, réhabilitation des halles)
- **la mobilité** (maillage de cheminements doux à l'échelle de la commune et du territoire, intermodalité associée à la création d'aménagements paysagers)
- **la culture** (création et requalification d'équipements culturels)

Les enjeux qui synthétisent et guident cette vision stratégique sont :

Enjeux à court terme

La réalisation de l'aménagement de la médiathèque dans l'Hôtel particulier AZEMAR, situé au cœur du centre ancien, permet un rayonnement culturel au niveau du territoire intercommunal dans le cadre du réseau de lecture publique.

Réalisé

*La requalification de l'aménagement de l'espace public autour de la Chapelle Notre-Dame des Vertus a permis de mieux organiser le stationnement et la mobilité ainsi qu'une mise en valeur du patrimoine classé. **Réalisé***

*La réhabilitation de l'ancienne Gare et de son esplanade s'inscrit dans l'affirmation d'une deuxième polarité sur la commune tout en conservant l'équilibre avec le centre ancien et le passé ferroviaire de la ville. **En cours***

*La mobilité douce autour de l'ancienne voie ferrée permet de faire se rejoindre les quartiers dits anciens avec les nouvelles extensions urbaines pour créer du lien social. **En cours***

La mise en accessibilité des espaces publics, avant tout réglementaire, améliorera la mobilité sur la commune. En cours

Enjeux à moyen terme

La restauration de la Halles aux Produits Régionaux, dans le centre ancien, sera force de redynamisation du centre-ville et de son économie. En cours

Le travail sur la charte sur les enseignes et les vitrines commerciales renforcera la qualité et la cohérence architecturale des commerces implantés. En cours

L'organisation des parkings relais favorisera le développement du petit commerce. En cours

Enjeux à long terme

La réhabilitation de la Cave coopérative en équipement à vocation culturelle et/ou sociale affirmera également le rôle de bourg centre de Paulhan sur le territoire. En cours

La création d'une aire de co-voiturage à proximité de l'A75 facilite les déplacements alternatifs à l'utilisation de la voiture. Réalisé

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant ».

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie XX XX, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022 – 2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :

- Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ☒ « supprimées »

Pour la période 2022-2024 :

- Code signets à utiliser : ☺ phase « études » ; ☑ phase « réalisation »
- Indiquer les nouvelles actions en gras.

Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Vert en indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf liste Article 7)

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant. »

- du territoire communautaire de la Communauté de communes du Clermontais
- du territoire de projet Pays Cœur d'Hérault

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant. »

- du territoire communautaire de la Communauté de communes du Clermontais
- du territoire de projet Pays Cœur d'Hérault
- des autres partenaires (EPFO, Chambres consulaires, CAUE.....)

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Article 6 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 7 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La Région Occitanie
- La Commune de Paulhan
- Le Pays Cœur d'Hérault
- L'EPF Occitanie

Ce comité de pilotage associera également les partenaires suivants :

- Les services de l'Etat (DDT, UDAP, DRAC, ...)
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Le Département de l'Hérault, qui est par nature un partenaire privilégié de la Commune dans la mise en œuvre des projets
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE)
- L'ADEME
- Le CEREMA

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Enfin d'autres partenaires et organismes seront associés aux travaux du comité de pilotage en fonction des thématiques abordées.

La commune de Paulhan, n'est pas concernée par le programme « Petites Villes de Demain ». Toutefois, en qualité de pôle secondaire du Pays Cœur d'Hérault, la commune est volontaire pour participer à un avenant de l'ORT de la ville centre Clermont l'Hérault, labellisée Petites Villes de Demain.

L'organisation et le secrétariat permanent du comité de pilotage seront assurés par les services de la Ville de Paulhan.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 8 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Paulhan, le .../.../2023



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

<p>Le Président de la Communauté de communes du Clermontais</p> <p>Claude REVEL</p> <p>Signature</p>	<p>Le maire de la commune de Paulhan</p> <p>Claude VALERO</p> <p>Signature</p>	<p>Le Président du Pays Coeur d'Hérault</p> <p>J-F SOTO</p> <p>Signature</p>
	<p>La Directrice de l'Établissement Public Foncier Local</p> <p>Sophie LAFENETRE</p> <p>Signature</p>	<p>La Présidente de la Région Occitanie</p> <p>Carole DELGA</p> <p>Signature</p>

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Annexe 1 :

LES FICHES ACTIONS

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 1	Fiche action 1.1
Intitulé de l'axe stratégique Redéfinir une centralité qui passe par l'articulation des espaces	Titre de l'action : <i>Transformation des halles des produits régionaux.</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La halle des produits régionaux, bâtiment emblématique du village se dresse en cœur de ville sur le boulevard de la liberté. Il est chargé d'histoire et a connu plusieurs destinations. Ce bâtiment composé de 2 étages est actuellement en sommeil. Avant de lui redonner vie, dans son jus pour un marché bio mensuel et des expos, c'était un lieu de stockage. Le rez de chaussée est utilisé ponctuellement pour des expositions et le marché bio.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Les halles sont en écho géographique avec la médiathèque et l'église Sainte Croix sur le boulevard de la liberté. Situées en cœur de ville, les Halles ont un rôle à jouer au niveau de l'espace public, de l'activité commerciale et de la dynamique de vie du centre ancien. Il est essentiel de le rénover et de lui attribuer une réelle destination : Halle commerciale au rez de chaussée, bureau partagé à l'étage. Cette rénovation est au cœur d'un projet de restructuration de l'ilot des halles mené en partenariat avec l'EPF qui préempte pour la commune des maisons à vendre pour créer de l'habitat digne et des commerces.</i></p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1. : <i>Etudes réalisées</i></p> <p>Projet 1.1.2. : <i>halles commerciales, espace co-working, restauration patrimoniale.</i></p> <p>Descriptif : redonner de la lumière au bâtiment en réouvrant les fenêtres obturées, restaurer esthétiquement et solidifier la structure. Aménager le premier étage, installation d'un ascenseur.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>développer des emplois de qualité et contribuer à une économie circulaire avec le marché paysan, donner une qualité énergétique au bâtiment.</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Mairie de Paulhan</p> <p>Coût estimatif des travaux : 960 000.00€ H.T. Estimation datant de 2021</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 : <i>Etude de faisabilité réalisée par le cabinet Cari-Mantrand. Demande de subvention déposée à la région. Deux rencontres avec la fondation du patrimoine</i></p> <p><input type="checkbox"/> 2023 : <i>Installation éventuelle du DAB du crédit agricole sur le bas de la façade droite.</i></p>	

Début des travaux, réouverture des fenêtres.
Dépose des briques.

- 2024 : Travaux sur le bas, consolidation des piliers de fer, ragréage.
- 2025 : travaux sur la structure du haut.
- 2026 : aménagement du haut en bureau partagé.
- 2027-2028 finalisation du projet

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

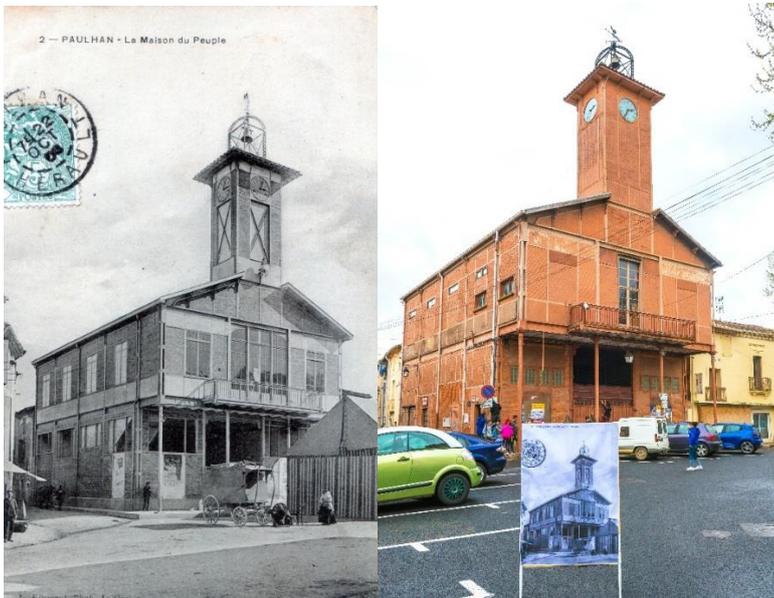
EPF, CAUE, DRAC, Territoire 34, Cabinet architecte
Cari-Mantrand

Partenariat financier :

Fondation du patrimoine, Région, Département, état.



Les halles étaient devenues un bric à brac.



Les Halles avant, avec ouvertures. Les Halles, ouvertures supprimées.

Les Halles salle de l'étage actuellement

Aménagement prévu



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Aménagement du haut en bureau partagé



Côté après travaux



Face après travaux.

Côté et face avant travaux



Expo dans les halles, dans son jus. Ces 2 manifestations démontrent le bien fondé de restructurer ce lieu.

Marché bio occasionnel dans le jus actuel du bas.



Axe 1	Fiche action 1.4.
Intitulé de l'axe stratégique Redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces	Titre de l'action : Mettre en place une charte sur les enseignes et vitrines commerciales, avec élaboration d'une signalétique soignée
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>Paulhan dispose aujourd'hui de deux pôles d'attractivité : la circulade / centre ancien et le quartier de la gare. Les liens entre ces deux pôles sont aujourd'hui peu lisibles. On y retrouve des commerces et des services de moindre importance en termes de rayonnement, de taille et de marqueur historique et patrimoniaux, mais qui ont un impact sur l'organisation de la vie locale. Or, afin de redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces, il s'agit de mettre en lien ces quartiers entre eux.</i></p> <p><i>Ainsi, l'utilisation d'une charte graphique et les choix de mise en valeur des enseignes et des vitrines commerciales des bâtiments donnent à l'ensemble urbain une grande cohérence et permettent d'identifier le centre dans son ensemble. La commune de Paulhan peut mettre en place une étude qui lui permette de préparer cette action.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Les objectifs sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la redynamisation du centre-ville; - Maintenir des commerces attractifs dans le centre-ville ; - Préparer et réaliser une charte sur les enseignes et vitrines commerciales ; - Mettre en place une signalétique soignée - Renforcer la convivialité 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.4.1. : Mettre en place une charte sur les enseignes et vitrines commerciales, avec élaboration d'une signalétique soignée

Descriptif :

Afin de favoriser, d'accompagner le renouvellement et d'assurer la pérennité du tissu commercial, la démarche pour une étude en trois temps peut être la suivante (1.4.1) :

- 1- Identifier un chargé de mission commerce et artisanat, qui puisse faire le lien entre la commune, la chambre de commerce et d'industrie et l'association des commerçants
- 2- Créer et proposer une signalétique et une charte sur les enseignes, afin de donner plus de visibilité aux commerces de proximité et renforcer l'attractivité du centre-ville.
- 3- Mettre en lien ces propositions avec un schéma de valorisation du patrimoine rural et historique (formation, chantier d'insertion, parcours touristique...) et des chartes (paysagère, architecturale, espaces publics ...)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : ville de Paulhan

Coût estimatif : 10 000.00€ HT

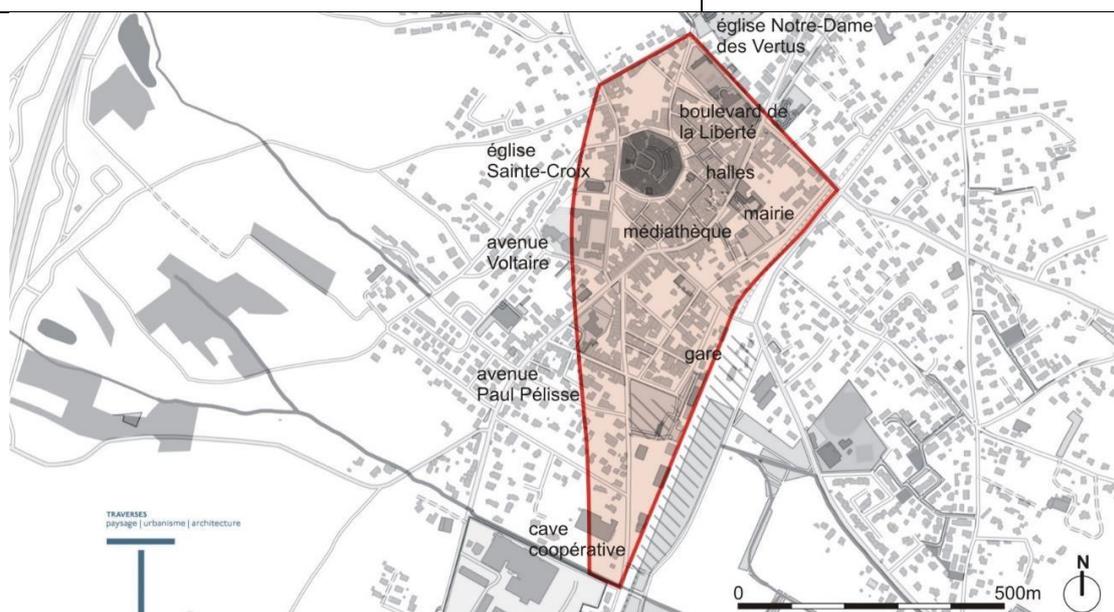
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 ETUDES | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique :

CCI, CCC, association des commerçants et artisans de Paulhan

Partenariat financier : Etat, Département de l'Hérault



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Axe 1	Fiche action 1.5
<p style="text-align: center;">Intitulé de l'axe stratégique</p> <p style="text-align: center;">Redéfinir une centralité qui passe par l'articulation des espaces</p>	<p style="text-align: center;">Titre de l'action :</p> <p style="text-align: center;">Aménagement des anciens logements de fonction de la gare en lieu de service aux personnes en difficulté</p>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>Actuellement un logement de fonction d'une ancienne école est occupé par le secours populaire. La banque alimentaire du CCAS se trouve dans un autre lieu éloigné à proximité de la mairie. Notre volonté est de rassembler ces deux structures dans des locaux proches pour gagner en identification et en efficacité de service. Les locaux libérés seront aménagés en appartement pour les jeunes.</i></p> <p><i>Cette action est la continuité d'un projet global de réaménagement de la gare. Dans le cadre du premier programme une fiche action a été proposée pour la salle des pas perdus et du premier étage du corps central. Ce projet est en voie de finition. Il a pris du retard à cause de la COVID, puis de la difficulté pour se procurer du matériel et également car c'est un chantier d'insertion.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Identification des associations caritatives et des services aux public en situation de précarité.</i></p> <p><i>Renforcer les liens entre les bénévoles et les bénéficiaires. Faciliter le travail des acteurs sociaux.</i></p> <p><i>Valoriser le patrimoine architectural et l'aménagement du jardin et du parvis en espace poreux.</i></p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.5.1 : TRANCHE 1 en cours</p> <p>Projet 1.5.2 : TRANCHE 2 Création de lieux pour le tissu caritatif. Mise en valeur et conservation du patrimoine local. Les 2 anciens logements de fonction des anciens cheminots sont à l'abandon et fortement dégradés, ainsi que la lampisterie qui est condamnée depuis la fermeture de la ligne de chemin de fer. L'objectif est double : patrimonial et social. Il est la continuité de la première tranche de travaux qui était une fiche action du premier dispositif bourg centre (action 1.5.1)</p> <p>Projet 1.5.3 : TRANCHE 3 Aménagement de l'esplanade et des jardins Le parvis de la gare sert actuellement de parking et d'espace festif à l'occasion de certaines manifestations. Vu la proximité d'un parking de l'autre côté de la gare, le parvis sera utilisé comme espace de rencontre et de promenade. Le stationnement sera interdit. Les</p>	 

couches de goudron successives seront enlevées pour créer un revêtement style Baltazar qui est poreux.
Le jardin entre les deux bâtiments d'associations caritatives sera lui aussi aménagé pour un meilleur accueil des bénéficiaires. Il deviendra également un espace de repos pour les usagers qui se promènent sur la voie verte.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

*Améliorer la santé et le bien être des habitants.
Améliorer la qualité énergétique du bâtiment
et la porosité du sol du jardin et du parvis.*

Maître d'ouvrage : Mairie

Coût estimatif travaux tranche 2 :

485 402.50€ HT pour 260 m2 de superficie.
Estimation de novembre 2022.

Coût estimatif travaux tranche 3 :

L'aménagement du parvis et du jardin n'est pas compris dans l'estimation financière

Calendrier prévisionnel :

L'étude a déjà été réalisée, car ce projet est la seconde partie d'un projet global de restauration du bâtiment gare, dont la première partie est en cours.
La troisième tranche est encore en réflexion.

- 2022 *Nettoyage du jardin, élagage des arbres et démolition de la clôture en régie.*
- 2023 : *début des travaux sur les 2 anciens logements de fonction (aile gauche)*
- 2024 : *Aménagement de la lampisterie.*
- 2025 : *Aménagement des trottoirs et du parvis*
- 2026 : *Aménagement du jardin entre le CCAS et le secours populaire.*
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

CAUE, Territoire 34, Architecte Landemaine.

Partenariat financier :

Département, Région, état, agence de l'eau.

C'est l'aile gauche qui est concerné par l'aménagement.



Lampisterie qui recevra le CCAS.
En bas futur secours populaire.





Jardin qui sépare le CCAS du Secours populaire et sera aménagé en espace désimperméabilisé.

Autre vue du jardin



Représentation graphique du projet

Vue de la gare avant travaux. C'est la partie basse à gauche qui sera rénovée.



Lampisterie qui recevra le CCAS.



Nettoyage du jardin



Axe 1	Fiche action 1.6.
Intitulé de l'axe stratégique Redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces	Titre de l'action : Améliorer et poursuivre le travail sur l'ancienne voie ferrée en termes de mobilité douce
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>Le souhait de la municipalité de Paulhan a été de réaménager le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer Paulhanais désaffectée, en une voie verte.</i></p> <p><i>L'ancienne voie ferrée est un lien entre les différents quartiers de Paulhan. Sa réhabilitation en voie verte constitue une traversée agréable et sécurisée. Elle qui était une séparation est devenue un lien convivial et qui permet la rencontre et surtout la sécurité des piétons. Elle est ouverte à tous les usagers non motorisés.</i></p> <p><i>Les 4 tranches d'aménagement de l'ancienne voie ferrée en circulation piétonne a permis de relier les tronçons de voie ferrée déjà aménagés jusqu'à la cave coopérative.</i></p> <p><i>Le programme dans son ensemble a consisté en une réflexion générale sur l'aménagement de cette voie mais les travaux ont été scindés en 4 phases (tranches)</i></p> <p>TRANCHE N°1 - 540 ML (RUE DU BALAST-CHEMIN DE TRES CAYRES)</p> <p>TRANCHE N°2 - 310 ML REALISATION D'UN PARCOURS SANTE ENTRE RD128E2 ET RD30</p> <p>TRANCHE N°3 - 760 ML (RUE DU DEPOT - RD128E2)</p> <p>TRANCHE N°4 - REALISATION D'UN ESPACE SPORTS LOISIRS</p> <p><i>Ce projet a été l'occasion de recréer du lien entre les espaces naturels et agricoles avec les espaces urbanisés. Ainsi, les aménagements s'attachent à définir de nouvelles limites d'urbanisation apaisées, offrant davantage de place à la végétation et aux variations paysagères en transition.</i></p> <p>FUTUR AMENAGEMENTS :</p> <p><i>Vu l'impact positif de l'aménagement de cette première opération de transformation de l'emprise de la voie ferrée en voie douce (1 km 600), tant au niveau de l'art de vivre, que de la sécurité et de la santé, nous prévoyons un nouvel aménagement en amont de la tranche 1 (sens maison bleue- rue du Balast , pont de la machine fixe) et en aval de la tranche 4 (skate park à Irrifrance).</i></p> <p><i>Ces deux tronçons permettront entre autres aux jeunes d'aller au pumk Track prévu à Saint Martin et aux citoyens d'aller en sécurité à carrefour.</i></p> <p><i>Actuellement pour aller à Carrefour, au magasin Action ou dans les commerces de la zone, les piétons cheminent sur le côté de la route départementale, ce qui est très dangereux.</i></p>	
Objectifs stratégiques	

Les futurs espaces devront répondre aux conditions d'utilisations suivantes :

- **Espaces sécurisés**
- **Création d'un lieu d'échange et de proximité**
- Intégration paysagère

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.6.1. :

Continuité des tranches 1 et 4 de la voie verte

Descriptif :

Aménager l'ancienne voie ferrée pour continuer la voie verte de Paulhan très fréquentée.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *S'adapter à l'urgence climatique, utiliser les ressources naturelles, améliorer la santé et le bien être des habitants.*

Maître d'ouvrage : *mairie de Paulhan*

Coût estimatif : *éléments financiers non connus à ce stade du projet.*

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

- 2022 *demande à réseau ferré de France du déclassement de la ligne.*
- 2023 *études*
- 2024 *travaux*
- 2025 *travaux*
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : *bureau d'études*

Partenariat financier : *Département, Région, agence de l'eau, Agence Nationale du Sport*



Vers Irrifrance

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE



REÇU EN PREFECTURE
le 13/11/2023
Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Axe 1	Fiche action 1.7.
Intitulé de l'axe stratégique Redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces	Titre de l'action : Étude mobilité en vue d'organiser des stationnements et des parkings relais
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Soucieuse de maintenir une qualité de vie conviviale et agréable, la commune de Paulhan a déjà mis en œuvre des travaux de reprofilage de rues dans le centre ancien. Ces réalisations sont pensées pour la sécurité et le confort des déplacements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenue Voltaire qui conduit au collège et à l'église Sainte-Croix à partir de la départementale, cours national, - Rue Alfred Pons qui mène de la voie verte à la Mairie et vers la gare, - Rue Raspail qui fait le lien entre la départementale et le chemin des Ecoliers, - Boulevard de la Liberté, situé dans le centre-ville, qui conduit à la médiathèque et borde le centre ancien, - Avenue Paul Pélisse qui relie la départementale à l'avenue de la gare <p>Il apparaît nécessaire de conforter le réseau d'espaces publics de la commune, afin de constituer des continuités piétonnes agréables et sécurisées permettant de mettre en relation les différents équipements et quartiers. Ce réseau d'espaces publics confortable doit mettre en relation les différentes polarités et équipements de la commune (réflexions sur les sens de circulation, les liaisons, la gestion du patrimoine végétal...).</p> <p>Dans cette optique, l'enjeu à ce jour est de construire un plan de déplacements à l'échelle de la commune repensant la place de chacun des modes de déplacement : à pied, à vélo, en voiture, en transports en commun mais également leur combinaison. Concrètement, il s'agit d'établir un plan de déplacements qui servira de référence et de fil conducteur pour la politique d'aménagements liée aux mobilités dans les 20 prochaines années dans une démarche globale définissant les principes d'organisation du transport et de stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus. Il s'agira de disposer d'un outil de programmation qui hiérarchise et précisera les actions à mettre en œuvre et leurs financements.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre un parcours pédestre attractif et sécurisé entre le centre-ville et le quartier de la gare - Favoriser la redynamisation et l'attractivité du centre-ville - Rationaliser et diminuer le trafic automobile dans l'hyper centre - Construire l'articulation entre les différents modes de transports - Définir une stratégie de déplacements à l'échelle de la commune connectée avec le Cœur d'Hérault 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.7. : ETUDE DE MOBILITE DOUCE</p> <p>Descriptif : Cette étude (1.7.1) est le support de futures opérations d'aménagements urbains et paysagers visant à apaiser le trafic routier centre-ville de Paulhan. Le cahier des charges pour l'étude mobilité est le suivant.</p> <p>Phase 1 : diagnostic</p>	

- Synthèse des études existantes avec une réactualisation des données
 - Enquête auprès des principaux utilisateurs du territoire
 - Analyse de la mobilité sur le territoire
 - Les besoins de déplacement avec une analyse des pôles générateurs de déplacements (services, santé, commerces, loisirs, emploi)
 - Les offres de transports sur le territoire ou à sa périphérie
- Le diagnostic devra aboutir à la proposition de scénarii d'actions.

Phase 2 : préconisations

l'élaboration du plan d'action doit :

- Permettre de développer les modes doux alternatifs à la voiture individuelle (trottoirs plus larges, ruelles en espace partagé, qualification de l'espace par des plantations d'alignement...)
- Adapter la signalétique routière et le stationnement
- Proposer des outils de « mobilité durable » qui faciliteront le déplacement prioritairement du public rencontrant des difficultés de mobilité (jeunes, personnes âgées, publics fragilités)
- Préparer de nouveaux itinéraires modes doux, pour relier le village et les pôles d'attractivité

Les propositions devront préciser le fonctionnement/organisation, sa mise en œuvre (maîtrise d'ouvrage) et les aménagements à prévoir. Pour les aménagements, il s'agira de les localiser de manière assez précise (emprise, propriété foncière...).

Pour l'aide à la décision les préconisations devront être hiérarchisées et étayées par différents indicateurs :

- Estimation financière,
- Maîtrise d'ouvrage et planning de réalisation

Une méthode et un modèle de « fiche préconisation » devra être fournie par le prestataire dans le dossier de candidature.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

S'adapter à l'urgence climatique

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,

Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : commune de Paulhan

Coût estimatif : plan de développement des circulations douces : 25 000 à 30 000 € HT

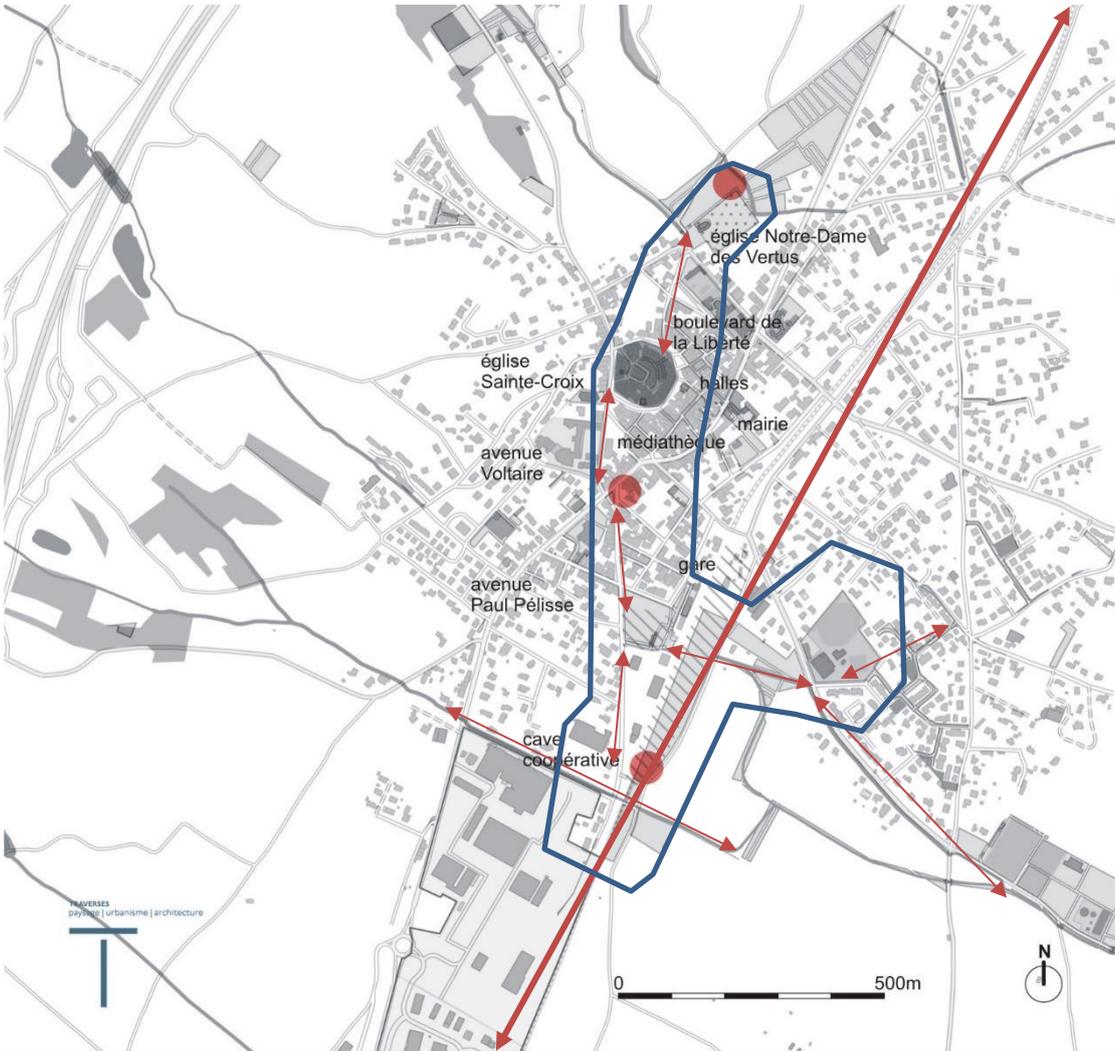
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Pays Cœur d'Hérault, CEREMA

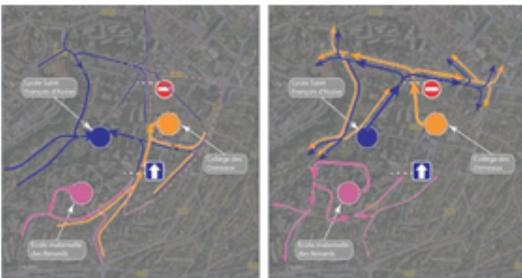
Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault



 Secteur d'étude
 voie principale

 voies secondaires à étudier particulièrement
 emplacements stratégiques pour des parkings

Carte de contexte



Exemple d'une étude mobilité mise en place à Montpellier, Hérault (34). Source : ITER

Suite à la demande des riverains de passer la rue Estienne d'Orves en sens unique, la Ville a souhaité évaluer les impacts de cette modification du fonctionnement de la voie, notamment les rejets de flux sur les voies adjacentes.

Axe 1	Fiche action 1.8.						
Intitulé de l'axe stratégique Redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces	Titre de l'action : Rendre accessibles les équipements						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<p>La commune de Paulhan s'est dotée d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP). La mise en accessibilité du cimetière, l'école Dolto, l'école Sand, l'espace Louis Sert, l'église Sainte-Croix et la Mairie ont été réalisés dans le cadre de la tranche 1. La tranche 2 (en cours) concerne l'espace Brassens, le gymnase communal, la salle des jeunes, la salle des fêtes.</p> <p>La voie verte est labelisé voie handicap.</p>							
Objectifs stratégiques							
<p>D Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'accessibilité aux PMR - optimiser l'occupation du bâti communal 							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Projet 1.8.1. travaux réalisés</p> <p>Projet 1.8.2 ces travaux sont prévus en 2023.</p> <p>Projet 1.8.3</p> <p>Descriptif : <i>mise en accessibilités des trottoirs et voiries</i></p> <p><i>L'objectif de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics est que toute personne handicapée ou à mobilité réduite puisse se déplacer et circuler en tout point de l'agglomération, accéder à tous les espaces de la ville, traverser ses axes de circulation, se reposer.</i></p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p><i>Améliorer la santé et le bien-être des habitants,</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Mairie de Paulhan</p> <p>Coût estimatif : <i>éléments financiers non connus à ce stade du projet,</i></p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : bureau d'études Partenariat financier : , Département de l'Hérault, Etat</p>		<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028
<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028						



Axe 1	Fiche action 1.9
Intitulé de l'axe stratégique REDEFINIR UNE CENTRALITE	Titre de l'action : <i>EQUIPEMENTS SPORTIFS :</i> <i>Aménagement du complexe stade des Laures et pumprak</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le stade des Laures Yves Cross est une installation très ancienne, le club existe depuis 1921. Des aménagements ont été réalisés au fil du temps suite à l'évolution successive du club qui a accédé jusqu'au niveau nationale 2 (tribune , pelouse, éclairage).</p> <p>Ces installations sont vieillissantes. Les vestiaires ont besoin d'être réaménagés, de même que les tribunes. Le chauffage des vestiaires est très énergivore.</p> <p>Ce complexe sportif est saturé face aux sollicitations croissantes des sportifs et des scolaires., alors même que la population augmente. La pelouse souffre d'une utilisation intensive et mériterait d'être remplacé par un terrain synthétique, ainsi que sur le terrain annexe.</p> <p>L'agrandissement de la station d'épuration transformée en station inter communale (Paulhan, Aspiran, Usclas) a empiété sur une frange du terrain annexe. Un mauvais apport de terre par l'ancienne équipe municipale a rendu impossible l'utilisation de la surface de jeu.</p> <p>Vu le développement du club et l'augmentation des licenciés, il est indispensable de rénover ce terrain d'entraînement. Lors d'une tempête le toit de la tribune a été emporté, depuis nous n'avons plus de tribune couverte.</p> <p>Une autre aire de jeu existe à proximité du gymnase communal. Elle est utilisée par le club pour des entrainements, par le collège, les centres de loisir. C'est un espace ouvert à disposition du tout public. Un ancien plateau de basket jouxte ce terrain qui est ceint d'une piste d'athlétisme utilisée par le collège. Le gymnase complète ce plateau sportif. Les huisseries et la mise en accessibilité ont été réalisés. Ces nouveaux aménagements dynamiseraient cet équipement structurant, lieu de vie ; de partage et d'une offre de santé.</p> <p>Gymnase communal : La commune est forte de 2 gymnases, l'un communal, l'autre départemental. Dans le gymnase communal se pratique entre autres activités sportives, le tambourin en salle. Avec le basket, le Hand et le tambourin le traçage au sol différents pour chaque activité a besoin d'être refait pour offrir plus de lisibilité aux sportifs.</p> <p>Le club est champion de France, l'équipe féminine championne d'Europe.</p> <p>Padel : un projet de 2 terrains de padel est prévu. Pour l'instant l'étude de sol et le budget sont à l'étude.</p> <p>Le PumpTrack est une alternative verte, sécurisante et sportive pour les aménagements de terrain à destination des jeunes.</p> <p>Le skate parck connaît un grand succès et une intense fréquentation, la réalisation d'un pumprack sur la commune permettrait de compléter et diversifier l'offre d'activités aux jeunes.</p>	

Objectifs stratégiques

Le club vient de fêter son centenaire. Il est une place forte du football régional. Le bassin de vie de Paulhan au croisement des 3 intercommunalités est fort de 13 communes, soit 15 119 habitants. Cette situation géographique de centralité doublée de la présence du collège font du club une association qui accueille des jeunes de tous les villages de ce bassin de vie. Une restauration des équipements permettrait une dynamisation du club et un accueil de qualité conforme aux attentes des participants et du public. Actuellement le club compte 15 équipes dont 12 de jeunes de 5 à 18 ans et 3 équipes seniors dont une de vétéran. Le nombre de licenciés est de 267. Nous devons relever 2 défis : celui de la démarche environnementale, ainsi que d'offrir aux usagers un cadre sécurisé et moderne pour la pratique de plusieurs disciplines en réduisant les consommations énergétiques et les charges de fonctionnement.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.9.1. Les études

Projet 1.9.2. Les travaux stade

Reprise de la pelouse, préparation terrassement, eaux usées, voirie : 169 434 €.

Drainage, sol sportif, clôture, arrosage : 753 468.00€

Réseau sec, éclairage : 127 777,00€

Projet 1.9.3. Équipements sportif dédié à la jeunesse : Pumptrack

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Pose de led pour l'éclairage, pose de béton poreux à l'extérieur de l'aire de jeu, pose de pare ballon, dépose des chauffages soufflants très énergivores en nous inscrivant dans une démarche environnementale. Un projet d'arrosage avec les eaux usées recyclées de la station d'épuration qui est à proximité est en cours. Désimperméabilisation de l'ancienne cour d'école.

Maître d'ouvrage : Mairie de Paulhan

Coût estimatif :

Stade : 1 050 679.00€ HT

Les travaux du terrain annexe du plateau sportif ne sont pas estimés.

Pumptrack : 100 000.00€ HT

Travaux pour réalisation du parcours (terrassement et voiries)

Padels 70 000€ HT

Traçage gymnase à l'étude

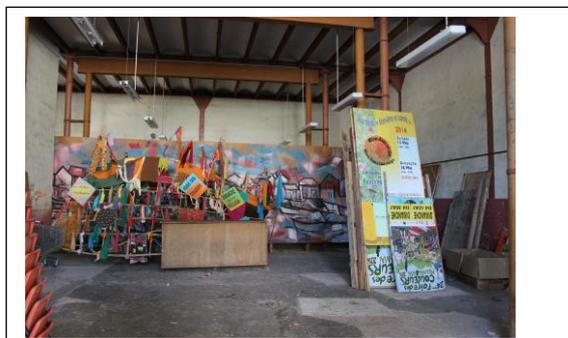
Calendrier prévisionnel :

X 2022 : étude de faisabilité réalisée par le cabinet Seiri

X 2023 : étude de sol, travaux préparatoires, terrassement. Chauffage vestiaire, portes, éclairage.



Lors de l'accession en nationale 2 la Fédération nous a imposé l'agrandissement de l'aire de jeu. Pour cela nous avons dû tomber l'ancien mur de clôture.



Les halles étaient devenues un bric à brac.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

X 2024 : Pose du tapis de jeu.

X 2025 : Clôture, tribune

2026

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Territoire 34, Cabinet Seiri

Partenariat financier : Région, Département, FFF, ANS.



Fuites d'eau provenant de la tribune qui endommagent le bâtiment et donnent une mauvaise image du club.



Travaux agrandissement terrain d'honneur imposé par la fédération lors de l'accession en Nationale 3

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE



Apport de mauvaise terre sur le terrain Annexe



Système de chauffage énergivore



Salle de musculation exigüe

Empiètement de la STEP
Tribunes non couvertes



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Axe 1	Fiche action 1.10
Intitulé de l'axe stratégique Redéfinir une centralité qui passe par l'articulation des espaces	Titre de l'action : RENOVATION ENERGETIQUE SALLE DES FETES
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>Le Gouvernement a fait de la rénovation énergétique l'une de ses priorités.</i></p> <p><i>Les collectivités disposent d'une responsabilité pour mener à l'échelle locale les politiques climat-air-énergie et pour les mettre en oeuvre. A la fois consommatrices, productrices d'énergie, aménageuses et incitatrices, elles sont à l'initiative de nombreuses démarches et projets et doivent se montrer exemplaires dans leurs politiques et sur leur patrimoine bâti.</i></p> <p><i>Parce que les élus locaux bénéficient d'une relation privilégiée avec ses administrés, et qu'ils disposent de moyens d'action pour traduire concrètement les enjeux en solutions sur son territoire, ils sont des acteurs incontournables de la transition écologique.</i></p> <p><i>Avec un patrimoine bâti de plus de 225 000 bâtiments, les collectivités disposent de leviers importants pour agir sur la consommation d'énergie du parc tertiaire.</i></p> <p><i>Au-delà de sa sensibilité environnementale, c'est dans un souci permanent de valoriser et de préserver son patrimoine bâti, que la commune de Paulhan mène une réflexion sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics.</i></p> <p><i>Cette rénovation énergétique des bâtiments se doit d'apporter une amélioration globale à un bâtiment : acoustique, qualité de l'air intérieur, mise à niveau fonctionnelle et pédagogique...</i></p> <p><u>Surfaces existantes :</u></p> <p>Total REZ de CH : 740m²</p> <p>Comprenant notamment une salle de 306 m² pour la pièce principale + un hall de 183 m² + 25 m² pour les sanitaires + 100 m² de scène + 20 m² de coulisses + 29 m² de bar 18 m² de bureau + 10 m² de rangement.</p> <p>Total ETAGE : 343 m²</p> <p>Comprenant 194 m² pour la salle principale + 103 m² de balcon + 26 m² de circulation + 10 m² de sanitaires + 10 m² de sortie de secours.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les objectifs sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser et entretenir le patrimoine architectural et urbain des villages • Répondre à une préoccupation environnementale croissante de la population • Maîtriser les dépenses • Exemplarité, l'attractivité et la résilience 	

En effet, les actions de rénovation énergétique permettent de réduire l'empreinte environnementale du patrimoine et de s'engager dans une démarche exemplaire pour laquelle l'attente des citoyens est de plus en plus marquée.

Se lancer dans la rénovation des bâtiments, c'est moderniser ses infrastructures, améliorer leur confort et mieux protéger le public, en particulier les plus fragiles (enfants, personnes âgées) face aux conséquences à venir du changement climatique.

La salle des fêtes de Paulhan a été construite dans les années 60.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.10 : TRANCHE MENUISERIES

La commune mène actuellement des travaux de mise en accessibilité de cette salle des fêtes.

Il y a de cela quelques années, la régulation du chauffage a été mise en œuvre.

Dans un objectif de réduction des consommations, la commune a procédé à l'installation d'un système de régulation du chauffage. En termes d'isolation du bâtiment, la commune souhaite maintenant procéder au renouvellement des menuiseries de ce bâtiment avant de se lancer dans une réflexion sur le mode de chauffage, isolation...

Référentiel territorial du Pacte Vert :

*Améliorer la santé et le bien être des habitants.
Améliorer la qualité énergétique du bâtiment
et la porosité du sol du jardin et du parvis.*

Maître d'ouvrage : Mairie

Coût estimatif travaux tranche MENUISERIES :

La totalité des travaux de remplacement des menuiseries sont estimés à 139 609.70€ HT.

Les travaux isolation et climatisation ne sont pas encore chiffrés.

Calendrier prévisionnel :

- 2023 : début des travaux menuiseries
- 2024 : travaux isolation
- 2025 – 2026 : travaux chauffage/clim



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique :
CAUE, Territoire 34, Hérault Energies
Partenariat financier :
Département, Région, état, Hérault Energies.



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Axe 2	Fiche action 2.1
Intitulé de l'axe stratégique <i>QUALIFICATION DU CADRE DE VIE - EVOLUTION DES QUARTIERS SUD</i>	Titre de l'action : <i>Entretien du patrimoine, création d'un nouvel espace commun.</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>La cave coopérative et le terrain constructible situé derrière sont propriété de clochers et terroirs. Un projet de destruction de la cave dans le cadre d'une éventuelle réalisation de ZAC était prévu en 2013. Un mouvement de contestation d'un collectif a fait avorter ce projet. Dès 2015 après son élection, la nouvelle équipe municipale a fait inscrire la protection de la cave aux bâtiments de France. La SCA Clochers et terroirs souhaitait réaliser une vente conjointe (cave et terrain), à condition d'obtenir le permis de construire pour la société AHEMA.</i></p> <p><i>La station d'épuration étant en capacité nominale, le permis a été refusé, donc la vente de la cave aussi. Suite au projet de la station d'épuration nouvelle, le permis a été accordé et nous avons, le 28 juillet 2022, réalisé l'acquisition de la cave. Ces péripéties indépendantes de notre volonté expliquent la non réalisation de l'action n°2.1 du premier programme.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Avec l'achat de ce bâtiment, nous empêchons l'acquisition par un privé et la mainmise sur une destination qui pourrait être contraire à nos projets patrimoniaux. Notre volonté est de conserver le patrimoine historique comme propriété municipale, et de doter la commune et le territoire d'un équipement structurant. Ce projet participe à la requalification des quartiers sud, en continuité de la voie verte, du skate, du city et de l'espace de convivialité et de remise en forme. Le parvis de la cave offre un espace de convivialité déjà utilisé pour les nuits du vin, la fête locale et le repas républicain du 13 juillet. Jusqu'à présent la commune était dépendante du bon vouloir de Clochers et terroirs pour son utilisation. Le lieu ne bénéficiait d'aucun espace sanitaire, il fallait avoir recours à des toilettes sèches. L'acquisition de la cave en plus de la restauration du bâtiment offre une autonomie à la commune et une optimisation de l'utilisation du lieu.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1. : cave coopérative.</p> <p>Descriptif : Projet d'espace culturel et de sport léger, Salle de cinéma, lieu de résidence d'artistes, d'expositions, de conférence.</p> <p>Récupération des eaux de pluie dans les cuves. Lieu de témoignage du passé de la cave en photo dans les coursives.</p> <p>Création d'une zone sanitaire (toilettes, douche, lavabo). Ragréage sol. Peinture des murs. Equiper le lieu en siège escamotable. Aménagement des sous-sols en lieu d'accueil des artistes.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau pour l'arrosage de nos espaces verts et alimenter notre machine à désherber à la</i></p>	 <p>Vue de la cave et du caveau</p>

vapeur. Isolation phonique et thermique en conservant l'eau de pluie dans les cuves.

Maître d'ouvrage : Mairie

Coût estimatif : en 2015, 850 000.00€ H.T.

Coût qui sera revu à la hausse.

Espace concerné : 11 321 m2

Calendrier prévisionnel :

2023 : étude premier semestre, puis démarrage des travaux. Première tranche ragréage du sol, création de sanitaire et de douche.

2024 : reprise électricité, eau, peinture

2025 : Finalisation du projet

2026

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DRAC, CAUE, Territoire 34,

Partenariat financier : Département, Région, état, DETR.

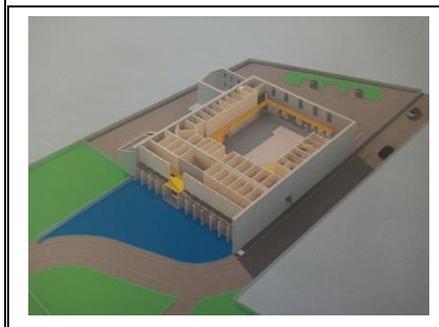
Un fond friche a été déposé au Conseil régional en 2022.



Cuve en forme de fer à cheval



Destruction de la partie non classée



Vue de haut après destruction de la partie non classée.



Charpente saine



Cuve en fer à cheval

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE



Cuve intérieur et coursive

Logement de fonction

Le Parvis de la cave est très utilisé pour des manifestations.



Repas Républicain du 13 juillet



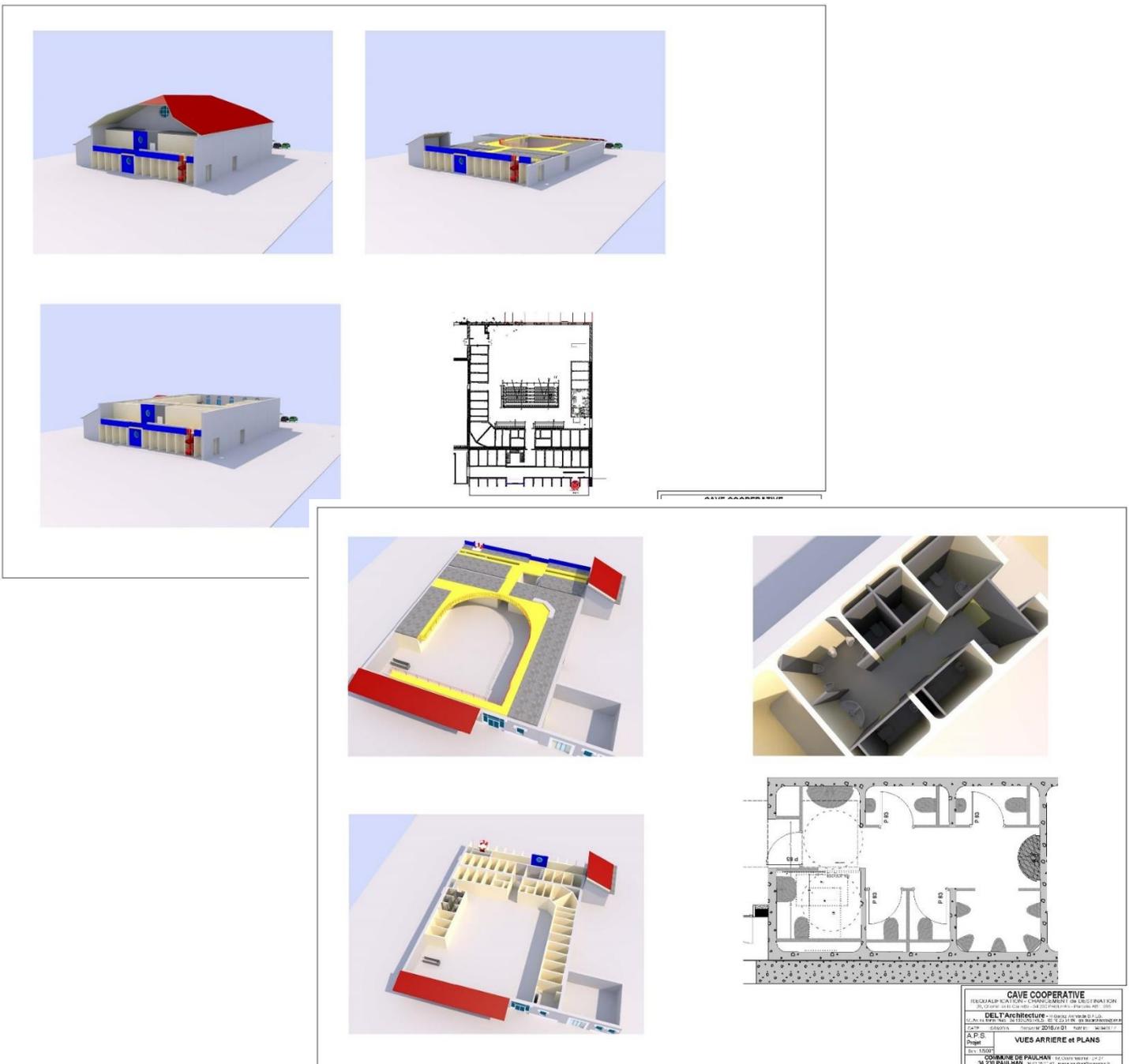
Fête locale du mois d'août



Salle de spectacle.

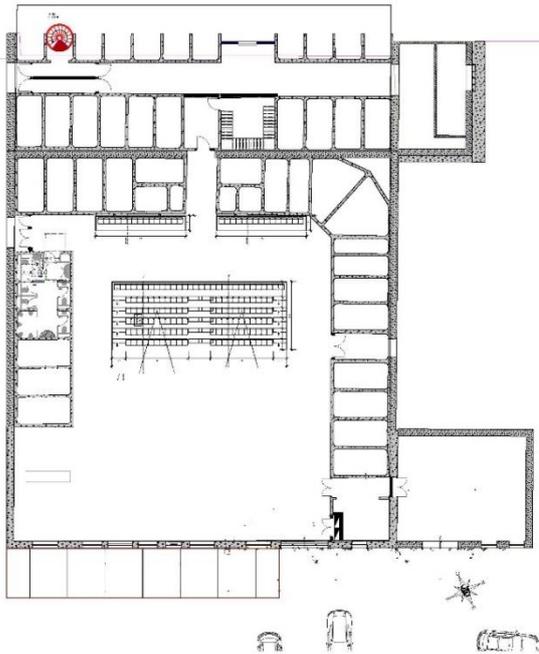
Siège rétractable

Quelques images du projet travaillé depuis 2015, date à laquelle nous espérons faire l'acquisition.

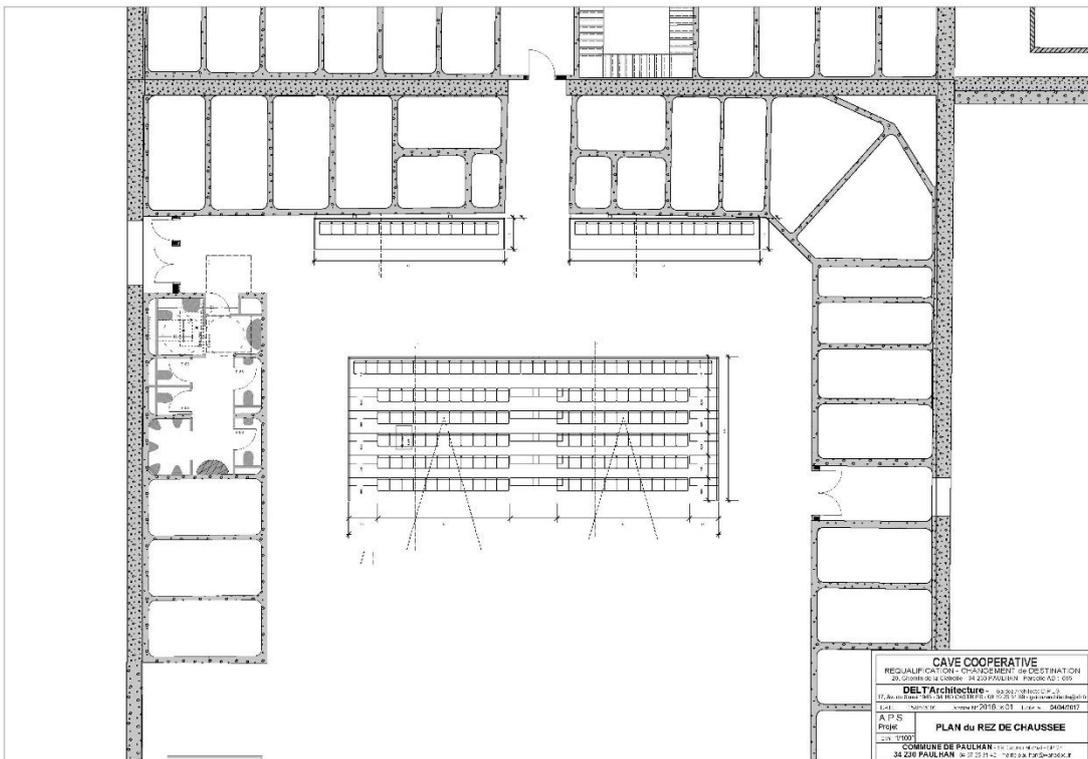


CAVE COOPERATIVE
 REQUALIFICATION - CHANGEMENT DE DESTINATION
 200, rue de la République - 44100 Nantes - France
 DEL'Architecture - 100 rue de la République - 44100 Nantes - France
 02 51 42 42 42 - 02 51 42 42 42 - 02 51 42 42 42
 A.P.S. - 2015
 Projet : VUES ARRIERE et PLANS
 DEL' 10001
 COURMINE DE PAULHAN - 31120 - France
 05 62 21 42 - 05 62 21 42

REÇU EN PREFECTURE
 le 13/11/2023
 Application agréée E-legalite.com

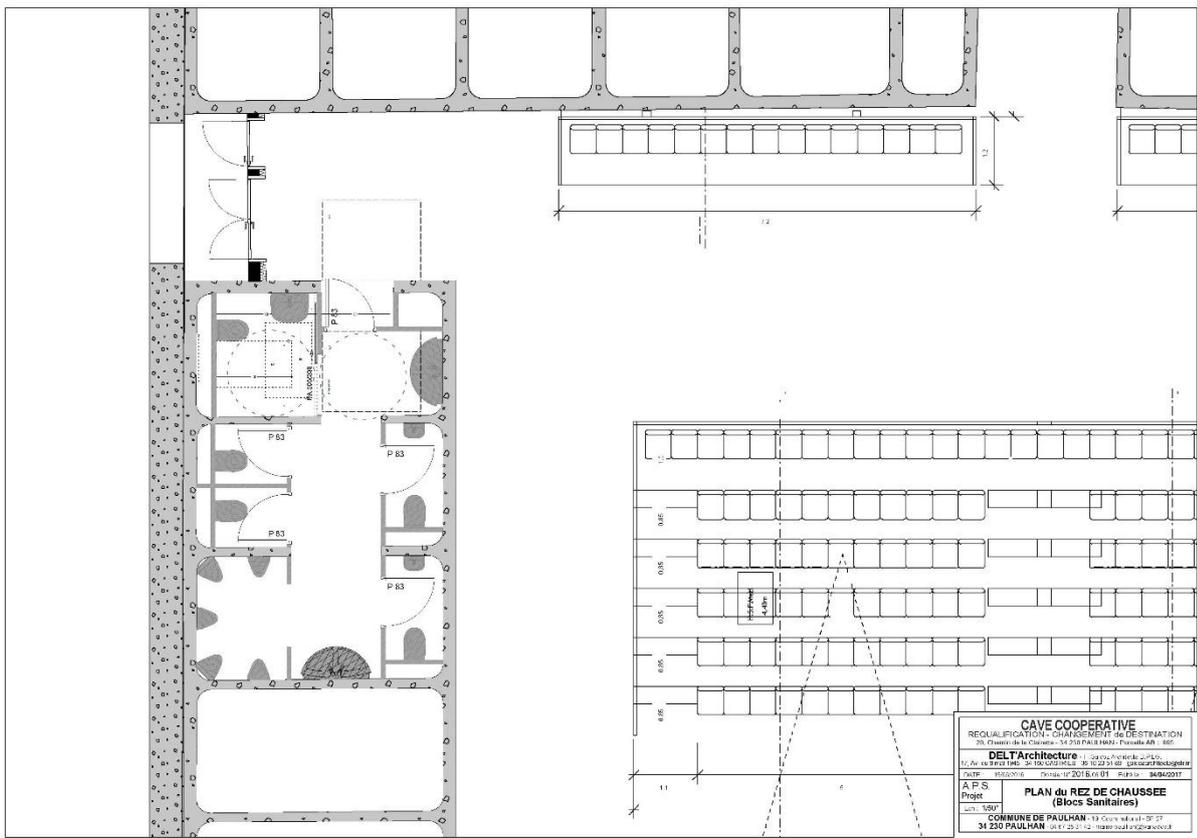
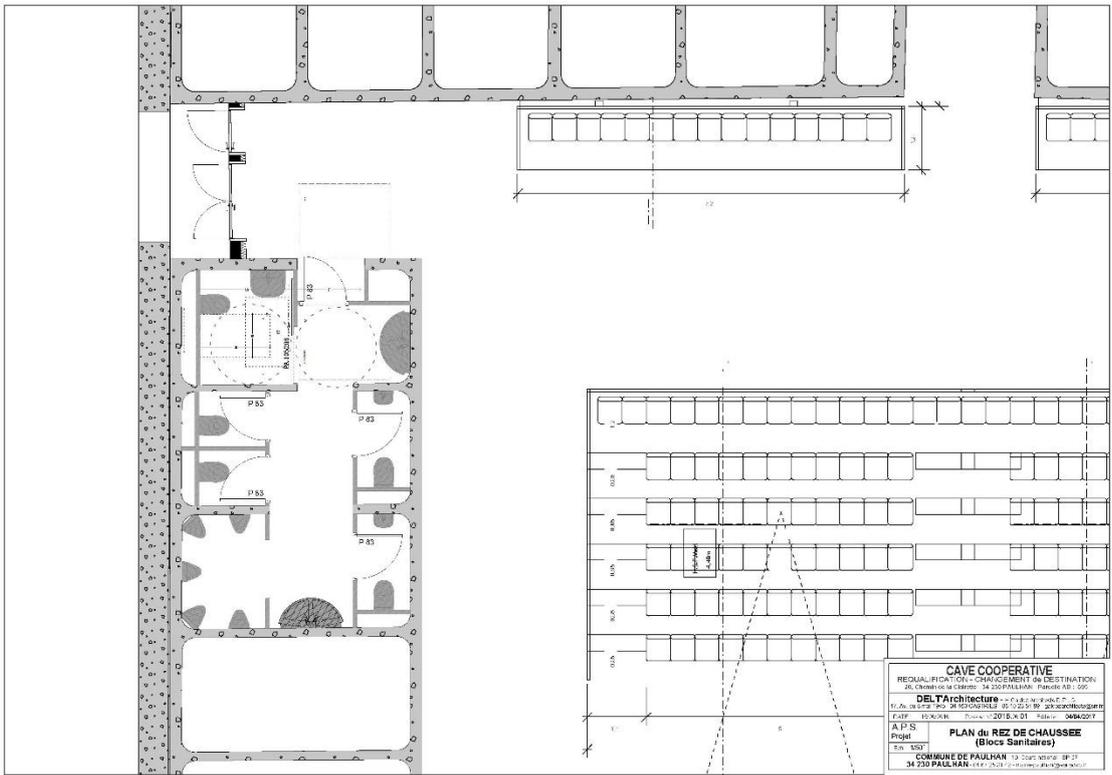


CAVE COOPERATIVE
 REQUALIFICATION - CHANGEMENT DE DESTINATION
 20, Avenue de la République - 24 200 PAULHAN - 31000 - 6500
 DELT'Architecture - 09 20 20 10 20
 17, Avenue de la République - 65 000 BAYONNE - 65000
 CAPE - 05 56 20 10 20 - 65 000 BAYONNE - 65000
 A.P.S.
 Projet : PLAN du REZ DE CHAUSSEE
 N° : 21007
 COMMUNE DE PAULHAN - 31 200 - 65000
 24 200 PAULHAN - 31 200 - 65000

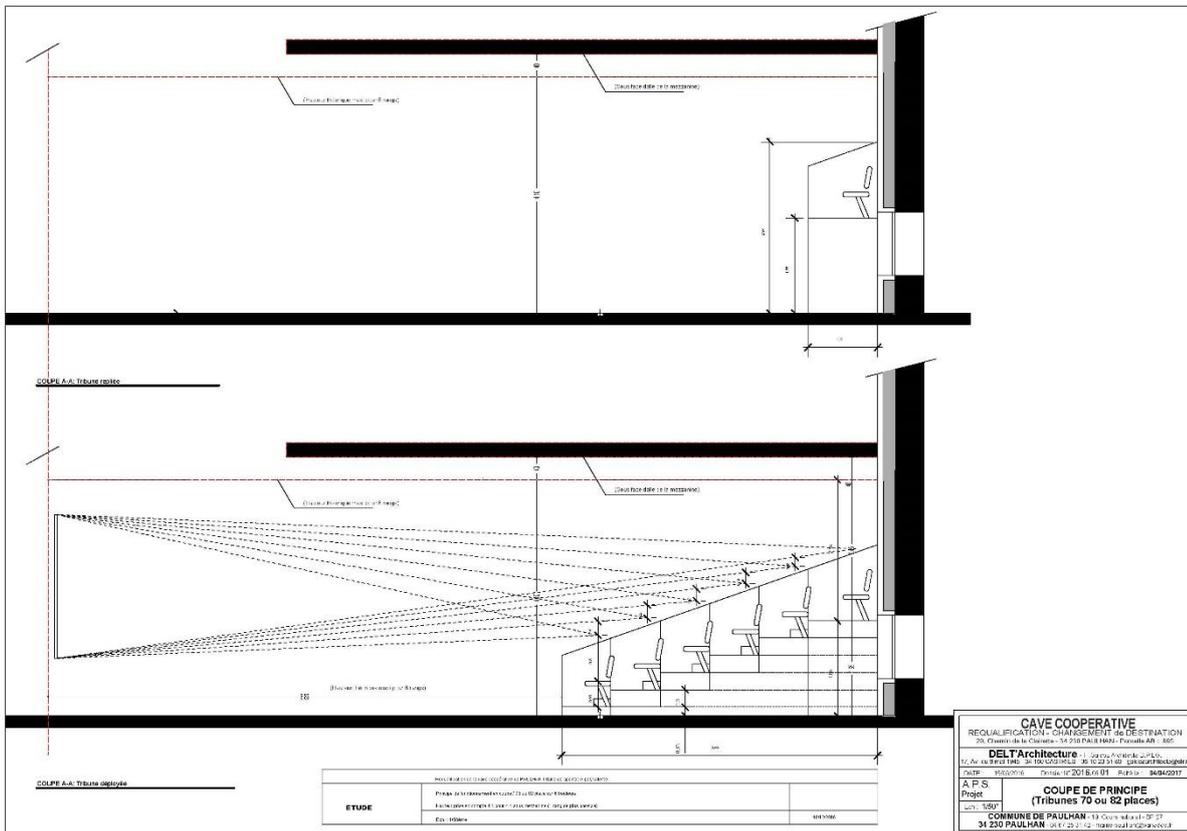


CAVE COOPERATIVE
 REQUALIFICATION - CHANGEMENT DE DESTINATION
 20, Avenue de la République - 24 200 PAULHAN - 31000 - 6500
 DELT'Architecture - 09 20 20 10 20
 17, Avenue de la République - 65 000 BAYONNE - 65000
 CAPE - 05 56 20 10 20 - 65 000 BAYONNE - 65000
 A.P.S.
 Projet : PLAN du REZ DE CHAUSSEE
 N° : 21007
 COMMUNE DE PAULHAN - 31 200 - 65000
 24 200 PAULHAN - 31 200 - 65000

REÇU EN PREFECTURE
 le 13/11/2023
 Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE
 le 13/11/2023
 Application agréée E-legalite.com



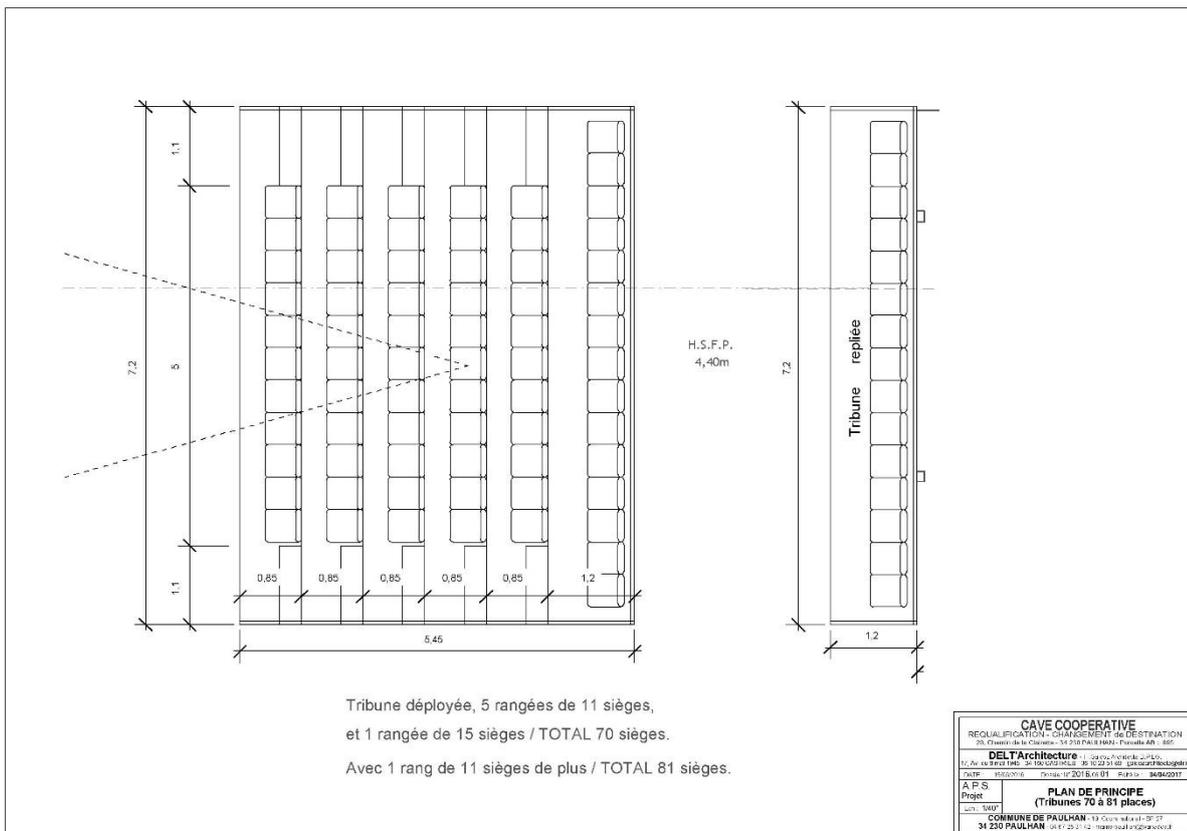
CAVE COOPERATIVE
 REQUALIFICATION - CHANGEMENT DE DESTINATION
 DU THEATRE DE LA COMMUNE DE PAULHAN (34 230 PAULHAN) - PAYSANNE A.M. - 8507

DELTA Architecture - 11, Avenue de la République - 34 230 PAULHAN - FRANCE
 Architecte

A.P.S. Projets - 11, Avenue de la République - 34 230 PAULHAN - FRANCE
 Architecte

COUPE DE PRINCIPE
 (Tribunes 70 ou 82 places)

Commune de Paulhan - 11, Avenue de la République - 34 230 PAULHAN - FRANCE



CAVE COOPERATIVE
 REQUALIFICATION - CHANGEMENT DE DESTINATION
 DU THEATRE DE LA COMMUNE DE PAULHAN (34 230 PAULHAN) - PAYSANNE A.M. - 8507

DELTA Architecture - 11, Avenue de la République - 34 230 PAULHAN - FRANCE
 Architecte

A.P.S. Projets - 11, Avenue de la République - 34 230 PAULHAN - FRANCE
 Architecte

PLAN DE PRINCIPE
 (Tribunes 70 à 81 places)

Commune de Paulhan - 11, Avenue de la République - 34 230 PAULHAN - FRANCE

REÇU EN PREFECTURE
 le 13/11/2023
 Application agréée E-legalite.com

Axe 3	Fiche action 3.1
<p style="text-align: center;">Intitulé de l'axe stratégique</p> <p style="text-align: center;">Composer et relier les quartiers récents au centre en valorisant les trames naturelles et agricoles</p>	<p style="text-align: center;">Titre de l'action :</p> <p style="text-align: center;">Restauration de la façade de l'ancienne école Brassens, faciliter l'accessibilité, rénovation énergétique.</p>
PRESENTATION DE L'ACTION – PROJET 3.1.1 : ESPACE G. BRASSENS	
Contexte	
<p><i>L'ancienne école des garçons Georges Brassens a été transformé en lieu associatif. Ce bâtiment fait partie du patrimoine avec une belle entrée qui mérite un entretien important, situé sur la route nationale il est une vitrine du village. Cette action renforcera le caractère identitaire du village et facilitera son accès.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les objectifs sont :</p> <p>Réaliser une étude afin de revoir l'accueil des publics. Renforcer l'inventaire patrimonial du village. Gérer les économies d'énergie en intervenant sur le chauffage. Désimperméabiliser l'espace extérieur de la cour.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1. : optimisation du patrimoine. Ravalement de la façade. Reprise du cheminement pour les personnes à mobilité réduite. Action sur l'équipement chauffage. Aménagement de l'espace extérieur en désimperméabilisant le sol.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : améliorer le bien-être des habitants, économiser l'énergie, éviter le ruissellement.</p> <p>Maître d'ouvrage : Mairie</p> <p>Coût estimatif : en attente du retour des estimations</p> <p>Calendrier prévisionnel</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 Etude pré opérationnelle</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 Reprise des piliers. Cheminement pour les personnes à mobilité réduite. Intervention sur le chauffage</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 Désimperméabilisation de la cour.</p> <p><input type="checkbox"/> 2025 Fin des travaux, rideaux fenêtres ;</p> <p><input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : CAUE, Cabinet Archi, E.P.F.</p> <p>Partenariat financier : Département, Région, agence de l'eau</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Vue de face du bâtiment.</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><i>Le hasard et le travail du temps Font qu'au moment de la rédaction Du document, un morceau de pierre S'est désolidarisé du pilier. Un examen A mis en lumière que des fissures Existaient à chaque contact des attaches du portail, ce qui oblige une intervention.</i></p> </div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  <p>Dégât sur le pilier.</p> </div>

Le bâtiment comprend 5 salles. Il est nécessaire d'envisager des interventions au niveau des radiateurs pour réguler la température dans les différentes salles. Les salles ont chacune des destinations différentes. L'une est la salle des associations du jumelage avec l'Allemagne, la Slovaquie et les amis de Paulhan. Elle est un petit musée des échanges avec ses pays. L'association des commerçants artisans occupent deux autres locaux. La MLJ est installée dans les 2 autres pièces. Ce bâtiment est l'ancienne école des garçons.



Partie goudronnée de la cour qui sera désimperméabilisée.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 3	Fiche action 3.1
<p style="text-align: center;">Intitulé de l'axe stratégique</p> <p>Composer et relier les quartiers récents au centre en valorisant les trames naturelles et agricoles</p>	<p style="text-align: center;">Titre de l'action :</p> <p style="text-align: center;"><i>Entretien du patrimoine, valorisation des espaces publics en cœur de ville, rénovation énergétique.</i></p>
PRESENTATION DE L'ACTION - PROJET 3.1.2 : SAINTE CLAIRE	
Contexte	
<p><i>L'évêché, a mis à la vente le bâtiment Sainte Claire qui servait à la catéchèse et comprend un logement de fonction, une chapelle et un espace jardin. Le bâtiment de la catéchèse a une superficie de 336 m2 (réparti sur 3 étages). Il offre un potentiel pour des bureaux partagés ou de l'habitat. Un privé voulait l'acheter, nous nous sommes positionnés pour l'achat. L'évêché nous a donné la priorité. Le parc a une superficie importante et apportera un complément d'espace aux jardins de la mairie.</i></p> <p><i>L'achat a été contractualisé le 17 novembre 2022. Cependant pour des raisons de sécurité les murs d'enceinte ont été mis à terre par la commune en juin 2022</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Reconstituer l'espace patrimonial ancien du château qui avait été scindé en 3 parties et légué à 3 propriétaires différents. La commune a déjà rassemblé 2 parties, avec cet achat nous reconstituons la propriété d'origine. Agrandir les jardins de la mairie pour créer un espace de rencontre intergénérationnel en cœur de ville et créer du logement social pour les jeunes.</i></p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.2. : ex : Création d'un grand parc avec des jeux pour enfants, d'un théâtre de verdure et de logements sociaux dans l'ancienne propriété Sainte Claire.</p> <p><i>Planter des arbres et des plantes pour agrémenter le jardin.</i></p> <p>Descriptif :</p> <p><i>Le bâtiment Sainte Claire, faisait partie du château composé de 3 parties. Dans son testament la propriétaire avait fait don d'une partie à son métayer, d'une autre à l'évêché à la condition qu'il y est de l'enseignement catholique et la dernière à la commune. Partie qui se situait entre les deux autres. Au fil du temps, la commune a acquis la partie offerte au métayer pour installer les services administratifs de la mairie. En rachetant la partie de l'évêché, nous reconstituons le patrimoine initial qu'était le château et évitons une construction qui dénaturerait ce bel espace du bâtiment et des jardins municipaux. Après avoir détruit le mur en très mauvais état, qui séparait l'espace extérieur de Sainte Claire du jardin communal, nous reconstituons un grand espace. Le bâtiment donnera place à des logements pour les jeunes. La jouissance cultuelle de la chapelle sera maintenue.</i></p>	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="display: flex; justify-content: space-between; width: 100%;"> <div data-bbox="794 1227 1107 1480">  </div> <div data-bbox="1134 1227 1406 1301"> <p>Mur en mauvais état tenu par les arbres</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; width: 100%; margin-top: 20px;"> <div data-bbox="794 1514 1107 1753">  </div> <div data-bbox="1134 1529 1390 1603"> <p>Espace après la destruction du mur.</p> </div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  <p>PLAN STE CLAIRE ÉTAGE 1</p> </div> </div>

Référentiel territorial du Pacte Vert : en devenant propriétaire de cet espace et en l'aménageant nous conservons un poumon vert en cœur de ville. Son aménagement va améliorer le bien-être et la qualité de vie des habitants des habitants, notamment des enfants.

Maître d'ouvrage : Mairie de Paulhan

Coût estimatif :

Achat : 190 000.00€

Béton drainant : 20 000.00€

Paysager : 30 000.00€

Embellissement mur de clôture, façades : 15 000 euros

Aménagements intérieurs : en attente de l'estimation ;

Calendrier prévisionnel :

2022 : achat de Sainte Claire, destruction du mur dangereux, nettoyage de l'espace, étude pré opérationnelle.

2023 : recherche du financement, changement des huisseries à l'étage. Aménagement paysager du parc.

2024 : aménagement de la catéchèse en lieu de vie (bureau et logement).

2025 : finalisation du projet.

2026

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : EPF, CAUE, Territoire 34, DRAC.

Partenariat financier : CD, Région, état, Agence de l'eau

Projet aménagement de l'étage.

Espace ouvert, créé par la destruction du mur.

En bas bâtiment vu de la cour.



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 3	Fiche action 3.1
Intitulé de l'axe stratégique Composer et relier les quartiers récents au centre en valorisant les trames naturelles et agricoles	Titre de l'action : Arboretum, permis de végétaliser, aménagement cour école primaire Arc en Ciel.
PRESENTATION DE L'ACTION – PROJET 3.1.3.	
Contexte	
<i>Suite à la maladie de certains acacias, platanes et palmiers qui ont dû être coupés, nous nous sommes lancés dans une campagne de plantation d'arbres sur la voie verte, le devant de Notre Dame des Vertus l'espace gare et à l'entrée du village côté route d'Aspiran. Les circonstances climatiques actuelles imposent une action de végétalisation et de désimperméabilisation des sols en remplaçant le goudron par d'autres matières. Agir sur l'entretien des berges de l'Hérault et organiser des opérations de ramasse des déchets.</i>	
Objectifs stratégiques	
<p>Réalisation d'une seconde tranche d'un arboretum (un arbre planté par enfant né dans l'année).</p> <p>Mise en place du permis de végétaliser dans le village.</p> <p>Aménagement des cours de l'école Arc en ciel : arbres, récupération eau de pluie, ombrières végétalisées. Même opération sur l'espace extérieur de l'espace Brassens. Désimperméabilisation de l'allée principale du jardin public.</p>	
DESCRIPTION DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 3.1.3 : Végétalisation de l'espace public

Descriptif : planter des arbres, végétaliser les espaces publics, récupérer les eaux de pluie, encourager les citoyens à végétaliser leur rue. Entretien des berges de l'Hérault en partenariat avec les communes d'Usclas et Cazouls. Nous avons déjà impulsé ces actions.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

S'adapter à l'urgence climatique, utiliser les ressources naturelles, améliorer la santé et le bien être des habitants.

Maître d'ouvrage : Mairie.

Coût estimatif : Les arbres ont été offerts par le département.

Des acquisitions d'arbres ou de système d'arrosage sont à prévoir.

Calendrier prévisionnel : nous avons déjà réalisé de nombreuses actions : cent arbres plantés avec les écoles dont 50 pour un premier arboretum avec le conseil municipal des jeunes.

10 jardinières ont été réalisées par les services techniques dans un espace communal qui jouxte l'école.

Plusieurs opérations nettoyage de la nature se sont déroulées avec les élus, le conseil municipal des jeunes et l'association Animagou. Pour l'arboretum, une opération a lieu chaque année.

- 2022 *second arboretum en novembre 2022.*
- 2023 *démarrage permis de louer et végétalisation cour école.*
- 2024 2025 2026 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : équipe espaces verts.

Animagou.

Partenariat financier : Département.



Les enfants du CME après l'action nature.





Opération permis de végétaliser ma rue par les citoyens.



Axe 3	Fiche action 3.1
<p style="text-align: center;">Intitulé de l'axe stratégique</p> <p style="text-align: center;">Composer et relier les quartiers récents au centre en valorisant les trames naturelles et agricoles</p>	<p>Titre de l'action :</p> <p><i>Aménager le pigeonnier en appartement.</i></p>
PRESENTATION DE L'ACTION – PROJET PIGEONNIER 3.1.4	
Contexte	
<p><i>Dans la circulade, la commune est propriétaire d'un bâtiment de deux étages nommé pigeonnier, c'est le donjon de l'ancien château médiéval. Le rez de chaussée avait été aménagé en lieu d'accueil de fut en chêne et d'une salle de travail pour l'associations des agriculteurs et viticulteurs. Depuis la fermeture de la cave, il n'y a plus d'activité de vinification en fut de chêne (le local est donc disponible). Le premier étage est à l'abandon, consigné à cause du mauvais état de l'escalier.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Cet édifice est en plein cœur de la circulade. Sa restauration serait un exemple pour essayer de créer une dynamique de rénovation de façade dans le centre ancien. Créer un logement empêcherait la vacance de ce lieu. Il y a quelques temps la façade a été reprise par un chantier d'insertion. Mais ce projet n'a pas été terminé. Il faut finaliser les fenêtres et aménager l'intérieur pour préserver ce site patrimonial.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.4. : restauration du donjon du château et aménagement d'un logement.</p> <p>Descriptif : <i>Reprise des fenêtres. Restoration de l'escalier Aménagement des 2 salles du bas et des salles de l'étage Aménagement de la placette et signalétique.</i></p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Améliorer le bien-être des habitants. Améliorer la qualité énergétique du bâtiment.</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Mairie</p> <p>Coût estimatif : en attente du retour de l'étude</p> <p>Calendrier prévisionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2022 étude pré opérationnelle <input type="checkbox"/> 2023 démarrage travaux extérieur <input type="checkbox"/> 2024 travaux intérieur <input type="checkbox"/> 2025 aménagement de la placette <input type="checkbox"/> 2026 fin de l'opération <input type="checkbox"/> 2027-2028 	<div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  </div>

<p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : DRAC, CAUE, EPF Partenariat financier : Fondation patrimoine, département, région</p>	
---	--

REÇU EN PREFECTURE

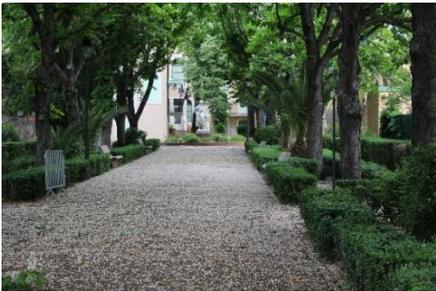
le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Axe 3	Fiche action 3.1.
<p style="text-align: center;">Intitulé de l'axe stratégique</p> <p style="text-align: center;">Composer et relier les quartiers récents au centre en valorisant les trames naturelles et agricoles</p>	<p style="text-align: center;">Titre de l'action :</p> <p style="text-align: center;"><i>Aménagement des espaces publics extérieurs. Désimperméabilisation des sols.</i></p>
PRESENTATION DE L'ACTION – PROJET 3.1.5.	
Contexte	
<p>Une étude du CAUE sur les jardins a pointé l'intérêt mais la fragilité du paysager de ce jardin composé de 10 espèces d'arbustes, 11 variétés de vivaces à fleurs et 2 variétés de plantes grimpantes. Parfaire l'aménagement et désimperméabiliser les sols du jardin sont le cœur du projet. Une technicienne de l'agence de l'eau nous a alerté sur l'absence de pluvial dans cet espace et de la problématique du ruissellement de l'eau de pluie. Ce projet est complémentaire du projet Sainte Claire présenté dans la fiche action 2.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Optimiser la place de poumon vert en cœur de ville du jardin de la mairie agrandi par l'acquisition de l'espace Sainte Claire. Désimperméabiliser les sols et fertiliser la terre des massifs. Création d'un théâtre de verdure Optimiser le rôle des jardins de la mairie avec en complément le jardin de Sainte Claire, comme lieu de rencontre et de passage entre 2 quartiers de la ville et d'espace de jeux pour la petite enfance. Ce lieu est déjà un lieu de vie important : aire de jeu pour les enfants, lire au jardin, festival de théâtre de rue. Des travaux d'embellissement ont été réalisés : plantation d'un olivier, restauration du mur de clôture, aménagement d'un sol souple et pose de béton drainant. Pour ces travaux nous avons eu une petite aide du hors programme du département.</i></p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.5 : Aménagement des placettes de Paulhan</p> <p>Descriptif : Le jardin public actuel de la mairie est planté de marronniers et de buis, ce qui lui donne le nom de jardin de l'Alhambra. Les buis ont souffert de l'attaque de la pyrale et de la non fertilité du sol. Nous voulons remplir les manques importants dans les rangées, fertiliser le sol, planter de nouvelles essences. Venant de faire l'acquisition d'un grand espace à côté de ces jardins nous menons une réflexion pour une réalisation globale d'un espace de rencontre intergénérationnel, de théâtre de verdure et aire de jeu pour les jeunes enfants.</p> <p>Le bâtiment permettra la réalisation de logements pour les jeunes en partenariat avec le CLLAJ.</p> <p>Les autres placettes de la commune sont toutes en enrobés et les eaux sont à gérer. A travers la désimperméabilisation la commune</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert <i>Le sol des jardins est en goudron et il n'y a pas de pluvial. Nous voulons désimperméabiliser le sol pour limiter le ruissellement des eaux de pluie. La plantation de nouvelles espèces renforcera le caractère de poumon vert et d'espace paisible de ces jardins. Il est nécessaire d'aérer le sol et d'apporter de la matière organique, de renouveler la gamme arbustive et vivaces. Il faut envisager une sélection dans les jardinières en brique et supprimer les pavés auto – bloquants.</i></p>	<div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;"><i>Allée du Jardin avec le sol jonché des pétales. Jardin sous la neige</i></p>

Maître d'ouvrage : Mairie de Paulhan.

Coût estimatif : *en attente d'une évaluation.*

Calendrier prévisionnel :

- 2022 : *plantation de nouvelles essences.*
- 2023 : *Aménagement paysager et du sol, Abri extérieur*
- 2024 : *Début de travaux dans le bâtiment qui jouxte les jardins et dans l'allée du premier jardin*
- 2025 : *suite des travaux, jeux pour les enfants.*

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, DRAC, cabinet architecte Cari-Mantrand
Partenariat financier : Agence de l'eau, DRAC, CD, Région.



Animations
Diverses

Dans les
allées et
dans le
jardin.



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE



Atelier modelage pour l'Alhambra festi, festival d'art dans la rue.



Jardin de Sainte Claire qui jouxte celui de la mairie.

Allée qui doit être désimperméabilisée



Jardin de la mairie, heure du conte.

Allée goudronnée à désimperméabiliser.



Axe 3

Intitulé de l'axe stratégique

Composer et relier les quartiers récents au centre en valorisant les trames naturelles et agricoles

PRESENTATION DE L'ACTION – PROJET 3.1.6.

Contexte

La ville ancienne nommée circulade fait de Paulhan un village circulaire de type d'agglomération fortifié apparue aux alentours de l'an 1000. La technique de construction de ces villages en anneaux et cercles offre une typologie de rues étroites de passage sous porche et de placettes...

La voiture est omniprésente dans ces quartiers, beaucoup de remise qui accueillait les chevaux ont au fil du temps étaient transformées en pièce vivre. Ceci entraîne un stationnement envahissant qui impacte la qualité patrimoniale.

Les places peuvent offrir un caractère apaisant et de lien dans ce centre ancien et d'autres quartiers de la ville. Leur aménagement devrait donner envie aux citoyens de cheminer d'un lieu à un autre et de vivre leur village. Chaque fois que cela sera possible nous changerons la nature du sol pour faciliter l'absorption de l'eau. Des opérations de végétalisation déjà commencées seront poursuivies.

Sont concernées :

- La place du Griffon
- La place des Jacobins
- La placette du Castellans
- Place Veyrac
- Placette du Pinsard
- Le Planol
- Place de la gare
- Place de la laïcité

Objectifs stratégiques

Optimiser la place de poumon vert en cœur de ville

Optimiser le rôle des placettes, comme lieu de rencontre et de passage

Embellissement du village

Requalifier les espaces publics et les îlots dégradés pour un cadre de vie attractif et adapté.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Donner envie aux habitants de cheminer à travers le village

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.5 : Aménagement des placettes de Paulhan

Descriptif : La commune de Paulhan souhaite rénover, désimperméabiliser et végétaliser divers lieux et places publiques.

Le projet répondra aux enjeux d'infiltration des eaux pluviales et de leur gestion in situ et de la renaturation des sols. D'autre part, il participera à l'amélioration du cadre de vie des enfants et des résidents.

Référentiel territorial du Pacte Vert

Améliorer la santé et le bien-être des habitants, contribuer à la transition écologique, S'adapter à l'urgence climatique, Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Mairie de Paulhan.

Coût estimatif : en attente d'une évaluation.

Calendrier prévisionnel :

- 2022 :
- 2023 : concertation, études
- 2024 : Début de travaux par phase
- 2025 : suite des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique / financier : Agence de l'eau, DRAC, Région, Département de l'Hérault, ANAH, Etablissement public foncier, Architecte des Bâtiments de France, Communauté de Communes du Clermontais Société Publique Locale Territoire 34, Opérateurs publics et privé de l'habitat



Place du Planol

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE



Place de la Laïcité



Place du pigeonnier



Placette de Veyrac

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 3

Fiche action 3.2

Intitulé de l'axe stratégique

Composer et relier les quartiers récents au centre en valorisant les trames naturelles et agricoles

Titre de l'action :

ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

À Paulhan commune Bourg-Centre, des installations sportives, des lieux associatifs, de loisirs, et une médiathèque permettent la pratique de nombreuses activités diversifiées. Mais rien n'est proposé au niveau des pratiques artistiques. Ceux qui veulent bénéficier d'une pratique artistique doivent se rendre sur Clermont l'Hérault, Pézenas, Béziers et Montpellier...

Par ailleurs, nous rencontrons un vrai succès lorsque nous proposons des ateliers en lien avec certain évènement. Il existe une vraie demande populaire intergénérationnelle. En cœur de ville vient de se libérer le lieu des anciens ateliers municipaux qui pourrait devenir un espace de création et de résidence de pratique artistique. Ce projet permettrait de réaménager ce lieu chargé d'histoire en plein centre-ville. Espace qui serait une étape et une transition entre la gare et le centre historique. Avant de nous lancer dans un projet d'aménagement nous avons mis en place des activités afin d'expérimenter le bien fondé du projet. L'expérience est très concluante, cet espace a un avenir très structurant dans le domaine social, culturel, artistique, pédagogique et patrimonial.

Objectifs stratégiques

Aménager un lieu qui a connu plusieurs destinations : garage routier, ateliers municipaux. Depuis la construction des nouveaux ateliers ce lieu qui est en cœur de ville était à l'abandon. Stratégiquement il permet de faire le lien entre 2 quartiers. En partenariat avec une association, après quelques tentatives d'occupation à des fins artistiques, le succès des ateliers et des animations a confirmé la pertinence du projet qui permettrait de conserver et d'enrichir le patrimoine architectural et historique de la commune en évitant la bétonisation de ce lieu par un promoteur en cas de vente. Ce lieu est devenu un atelier expérimental avec les scolaires et des citoyens. Mais les projets se vivent dans des conditions précaires. Les maisons qui entourent cet espace sont d'une très grande qualité. L'état actuel des anciens ateliers fait un peu « tâche » dans ce beau paysage.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Projet 3.2 : création d'un lieu ressources et d'ateliers artistiques.

Descriptif : Une association QQOA (qu'est ce qu'on attend pour agir) s'engage dans la réhabilitation et l'équipement des anciens ateliers municipaux mis à disposition par la municipalité de Paulhan, afin de créer un espace d'expression ouvert à tous. Ce lieu à destination de projets éducatifs, artistiques et sociaux sera accessible aux associations et aux artistes de tous horizons afin qu'ils puissent y proposer et y vivre des activités.

Référentiel territorial du Pacte Vert : désamiantage du toit, désimperméabilisation de la cour, récupération de l'eau de pluie pour arrosage végétation.

Maître d'ouvrage : Mairie

Coût estimatif : en attente du retour de l'étude.

Calendrier prévisionnel :

- 2022 : tentatives d'expérience d'exploitation du lieu et aménagement sommaire.
- 2023 : fin de l'étude pré opérationnelle, consolidation du toit du bâtiment annexe, ouverture supplémentaire dans le bâtiment principal.
- 2024 : travaux bâtiment principal (électricité, chauffage, façade,) et sol de la cour.
- 2025 : travaux toit bâtiment annexe
- 2026 : finalisations des travaux, mur de clôture extérieur
- 2027

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, Territoire 34.

Partenariat financier : Département, , Etat (fond friche).



Vue du bâtiment principal



Atelier avec une classe octobre 2022.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE



Bâtiments du temps des ateliers des services techniques.

Bâtiments du temps des ateliers des services techniques.







Photos de différents ateliers avec des enfants et des adultes.



Annexe 2.1 :

PROGRAMME PLURIANNUEL

D' ACTIONS 2022-2024

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

ANNEXE 2.1
Programme Pluriannuel d'Actions 2022-2024

CONTRAT BOURG CENTRE 2022-2028

VILLE DE PAULHAN

Le programme Pluriannuel de Projets et d'Investissement (cf. article 4 du Contrat Bourg Centre) est une liste indicative de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour la période 2022-2028.

L'inscription d'un projet au sein du PPPI 22-28 n'engage pas les partenariats du BOURG CENTRE sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

PHASAGE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 nd e génération			Objectif territorial du Pacte Vert		
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
AXE STRATEGIQUE 1 : REDEFINIR UNE CENTRALITE											
<u>ACTION 1.1</u> RESTAURATION DES HALLES AUX PRODUITS REGIONAUX	Projet 1.1.1 <i>Etude en vue de restauration des halles</i>					☑	☑				
	Projet 1.1.2 <i>Travaux en vue de restauration des halles</i>							☺	☺	☺	☺
<u>ACTION 1.2</u> AMENAGER UNE MEDIATHEQUE	Projet 1.2.1 <i>Travaux d'aménagement</i>	☑	☑	☑							
	Projet 1.3.1 <i>Travaux stationnement</i>	☑	☑								
<u>ACTION 1.3</u> ORGANISER LES STATIONNEMENTS ET REQUALIFIER LES ABORDS NOTRE DAME DES VERTUS	Projet 1.3.2 <i>Travaux espaces publics</i>			☑	☑	☑	☑				

CAVE	Projet 2.1.2 <i>Travaux</i>							☺	☺	☺	☺	2-3-6
<u>ACTION 2.2</u> PARKING CO VOITURAGE	Projet 2.2.1 <i>Parking de covoiturage</i>			☑								
AXE STRATEGIQUE 3 : composer et relier les quartiers récents au centre en valorisant les trames naturelles et agricoles												
<u>ACTION 3.1</u> ENTRETIEN DU PATRIMOINE, VALORISATION DES ESPACES PUBLICS EN CŒUR DE VILLE, RENOVATION ENERGIQUE	Projet 3.1.1. <i>Restaurer la façade de l'école Brassens, faciliter l'accessibilité, rénovation énergétique, désimperméabilisation de la cour.</i>					⊕	⊕	☺	☺	☺	☺	1-4
	Projet 3.1.3 <i>Arborétum, permis de végétaliser, désimperméabilisation des sols</i>				☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	2-4
	Projet 3.1.5. <i>Aménagement des espaces publics extérieurs de la mairie. Désimperméabilisation des sols.</i>					☺	☺	☺	☺	☺	☺	2-4-3
	Projet 3.1.6. <i>Requalification des placettes</i>						⊕	⊕	☺	☺		1-2-3-4

Annexe 2.2 :

PROGRAMME PLURIANNUEL

D' ACTIONS BOURG CENTRE 2022-2028

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

ANNEXE 2.2
Programme Pluriannuel d'Actions 2022-2028

CONTRAT BOURG CENTRE 2022-2028

VILLE DE PAULHAN

Le programme Pluriannuel de Projets et d'Investissement (cf. article 4 du Contrat Bourg Centre) est une liste indicative de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour la période 2022-2028.

L'inscription d'un projet au sein du PPPI 22-28 n'engage pas les partenaires du BOURG CENTRE sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

PHASAGE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 nd e génération							Objectif territorial du Pacte Vert	
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028		
AXE STRATEGIQUE 1 : REDEFINIR UNE CENTRALITE														
<u>ACTION 1.1</u> RESTAURATION DES HALLES AUX PRODUITS REGIONAUX	<i>Projet 1.1.1</i> <i>Etude en vue de restauration des halles</i>					☑	☑							
	<i>Projet 1.1.2</i> <i>Travaux en vue de restauration des halles</i>							☉	☉	☉	☉	☉	☉	☉
<u>ACTION 1.2</u> AMENAGER UNE MEDIATHEQUE	<i>Projet 1.2.1</i> <i>Travaux d'aménagement</i>	☑	☑	☑										
	<i>Projet 1.3.1</i> <i>Travaux stationnement</i>	☑	☑											
<u>ACTION 1.3</u> ORGANISER LES STATIONNEMENTS ET REQUALIFIER LES ABORDS NOTRE DAME DES VERTUS	<i>Projet 1.3.1</i> <i>Travaux stationnement</i>	☑	☑											
	<i>Projet 1.3.2</i>			☑	☑	☑	☑							

	<i>Travaux espaces publics</i>																		
ACTION 1.4 CHARTRE ENSEIGNES ET VITRINES COMMERCIALES	Projet 1.4.1 <i>Élaborations d'un projet sur les enseignes et vitrines, avec élaboration de la signalétique.</i>					☑	☞	☞	☞	☞	☞	☞	☞						4-6
ACTION 1.5 REINVESTIR L'ANCIENNE GARE ET AMENAGER L'ESPLANADE	Projet 1.5.1 : TRANCHE 1 <i>Logements aidés et espaces culturels</i>	☺	☺	☺	☺		☞	☞	☞	☞									1-2-4
	Projet 1.5.2 : TRANCHE 2 <i>Espace à vocation sociale</i>							☞	☞	☞									
	Projet 1.5.3 TRANCHE 3 <i>Esplanade et jardins</i>							⌚	⌚	☞	☞	☞	☞		☞				
ACTION 1.6 MOBILITE DOUCE SUR L'ANCIENNE VOIE FERREE	Projet 1.6.1 <i>Tranche 3</i>	☑	☑	☑	☑									☞					
	Projet 1.6.2 <i>Tranche 4</i>				☑		☞	☞											
	Projet 1.6.3 <i>Continuité des tranches 1 et 4</i>							⌚	⌚	☞	☞	☞	☞						1-2-3-6
ACTION 1.7 ETUDE MOBILITE/ PARKING RELAIS	Projet 1.7.1 <i>Étude mobilité en vue d'organiser du stationnement.</i>	☑	☑	☑	☑		⌚	⌚	⌚	☞	☞	☞							2-3-4
ACTION 1.8 MISE EN ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	Projet 1.8.1 <i>tranche 1</i>		☑	☑	☑														
	Projet 1.8.2 <i>tranche 2</i>						⌚	⌚	☞	☞									
	Projet 1.8.3 <i>tranche 3</i>								⌚	☞	☞	☞	☞						4
ACTION 1.9 EQUIPEMENT SPORTIF	Projet 1.9.1 <i>Etudes</i>							⌚	⌚										3-4-5
	Projet 1.9.2 <i>Travaux stade foot</i>									☞	☞	☞							

RENOVATION ENERGIQUE	Projet 3.1.5. <i>Aménagement des espaces publics extérieurs de la mairie.</i> <i>Désimperméabilisation des sols.</i>						☉	☉	☉	☉	☉	☉	☉					2-4-3
	Projet 3.1.6. <i>Requalification des placettes</i>							☉	☉	☉	☉	☉	☉					1-2-3-4
<u>ACTION 3.2</u> ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX	Projet 3.2.1 <i>Création d'un lieu ressources et d'ateliers artistiques</i>						☉	☉	☉	☉	☉	☉	☉					3-4-6

- Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☉ « en cours »,
☑« achevées », ☒« supprimées »
- Code signets à utiliser entre 2022 et 2028 : ☰ phase « études » ; ☱ phase « réalisation »